

=====

MAIRIE de CAUX & SAUZENS

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 DECEMBRE 2019

à 18 h 30 dans la salle de la Mairie.

Le 12 Décembre 2019, le Conseil Municipal de CAUX ET SAUZENS est convoqué pour le Mardi 17 Décembre 2019 à 18 h 30.

L'an deux mil dix-neuf et le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Angel ESTEBAN, Maire et a pris les délibérations dont les textes sont les suivants :

PRESENTS : Mr CLARISSE Bruno – Mme RABOUL Geneviève – M. PUPATO Cyrille - M. BARTHELEMY Pierre – RASSIÉ France - M. GERVAIS Bernard - M. MILESI Gérard – Mme FABRE Evelyne – M. ROBERT Georges.

ABSENT : Mme COURSET Patricia – M. PUGINIER Sébastien – M. GRIFFE Sébastien (excusés) – M. RÉCIO José (non excusé).

Secrétaire de séance : Mme. RABOUL Geneviève.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

OBJET : **Rénovation du réseau Eclairage Public sur la rue de Lers - Choix de l'entreprise.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 09 octobre 2018, le Conseil Municipal avait approuvé le projet de rénovation du réseau d'éclairage public sur la rue de Lers et sollicité une aide du Syndicat Audois des Energie (SYADEN) pour financer ces travaux.

Ce projet permettra la suppression de 18 luminaires boules très énergivores et peu efficaces en terme d'éclairage routier, et le remplacement de ceux-ci par 18 luminaires à Led avec système de variation de luminosité et programmation d'extinction si nécessaire.

Par notification du SYADEN en date du 03 juillet 2019, la commune était informée de l'attribution d'une aide d'un montant de 12 527,84 €, complétant ainsi le financement du projet.

Le Cabinet CETUR ingénierie, maître d'œuvre pour ces travaux, a sollicité 4 entreprises spécialisées dans ce type de rénovation. La personne responsable des travaux et le maître d'œuvre se sont réunis en mairie pour procéder à l'ouverture des 4 offres.

Les résultats ont été les suivants :

- **Entreprise ROBERT S.A.S.** : 16 855,00 € HT + Option 1 candélabre non mentionné sur plan : 965,00 € HT + mise en conformité du réseau terre non mentionnée dans l'étude : 2 860,00 € HT soit une offre globale de 20 680,00 € HT.

- **Entreprise ECO CONCEPT ECLAIRAGE** : 19 273,00 € HT

- **Entreprise CEGELEC** : 23 019,00 € HT

- **Entreprise DEBELEC** : 20 620,00 € HT

Au vue de l'étude technique réalisée par l'entreprise ROBERT et suite au fait que les 3 autres entreprises n'aient pas fait de remarques techniques pouvant engendrer un avenant durant les travaux, M. le Maire propose de choisir l'entreprise ROBERT S.A.S., dont l'offre est la mieux disante.

Le CONSEIL, ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de confier les travaux de rénovation de l'Eclairage Public sur la rue de Lers, à l'**entreprise ROBERT S.A.S.**, pour un montant total de travaux HT avec option 1 de 17 820,00 € soit 21 384,00 € TTC auxquels il faut ajouter 2 860,00 € HT soit 3 432,00 € TTC de mise en conformité à la terre, ce qui porte l'offre globale à **20 680,00 € HT soit 24 816,00 € TTC.**

OBJET : Décision modificative n°2 – Budget principal – 2019.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits en dépenses de fonctionnement pour faire face à des dépassements de chapitres comptables.

FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
61551	Matériel roulant	+ 1 000,00 €	
6231	Annonces et Insertions	+ 1 000,00 €	
6413	Personnel non titulaire	+ 1 000,00 €	
678	Autres charges exceptionnelles	- 3 000,00 €	
	TOTAL	0,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le budget 2019 de la Commune, adopté le 10 avril 2019 ;
VU la décision modificative n°1 en date du 25 juin 2019 ;

DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2 du budget général 2019 telle que détaillée ci-dessus par monsieur le Maire.

OBJET : Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux entretiens professionnels conduits par le Directeur Général des Services durant cette fin de trimestre, aux possibilités d'avancements de grade pour l'année 2020 dont le détail a été fourni par le Centre de Gestion de l'Aude et suite à la réussite d'un concours par un agent de la commune permettant ainsi une promotion interne, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la Commune afin de permettre la nomination des agents dans ces nouveaux grades, après avis de la Commission Administrative Paritaire et accomplissement des formalités nécessaires (taux de postes promouvables, publicité etc.).

La modification consiste dans un premier temps en la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal ainsi que d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe. Dès l'obtention de l'avis favorable de la CAP, ces 2 postes seront pourvus. Il sera ensuite nécessaire de supprimer le poste d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe. Le poste d'Agent de Maîtrise quant à lui sera maintenu afin de promouvoir un Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe ayant obtenu en 2019 le concours externe d'Agent de Maîtrise.

Considérant le précédant tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le **20/05/2019**.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet, suite à une proposition d'avancement de grade formulée auprès de la C.A.P. sur le tableau de l'année 2020.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet, suite à une proposition d'avancement de grade formulée auprès de la C.A.P. sur le tableau de l'année 2020.

Considérant le départ à la retraite au mois de juillet 2019 d'un Adjoint Technique Territorial et son non remplacement qui implique la suppression du poste.

Le Maire propose à l'assemblée,

D'adopter le tableau des emplois suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} **Janvier 2020**.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
<u>Secteur Administratif</u>				
Attaché Territorial	A	1	1	
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	
<u>Secteur Technique</u>				
Agent de maîtrise	C	1	1	
Agent de maîtrise principal	C	1	0	
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint technique	C	2	2	1 (28h/35h)
<u>Secteur Social</u>				
Agent territorial spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	1	1	
<u>Secteur Animation</u>				
Adjoint d'Animation	C	1	1	
TOTAL		10	8	

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.